

COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le samedi 16 octobre 2021, à 18h00, le Conseil municipal de la commune de Verlhac-Tescou étant réuni à la salle des fêtes pour permettre le respect de la distanciation physique (pandémie COVID 19), après convocation légale de Michel REGAMBERT, Maire.

Présents : Philippe BERTRAND, Guy BRUT, Jérémie COSTES, Jean-Jacques DUCOS, Sabine EMPTAZ, Bertrand de MALEFETTE, Geoffrey MALY, Magali PEZOUS, Jean-Pierre PERIES et Michel REGAMBERT.

Excusés : Jürg AEBI, Sébastien IZARD

Absents ayant donné pouvoir : Virginie CASTETS et Perrine LASSERRE ont donné pouvoir à Sabine EMPTAZ, Cédric TALABOT à Michel REGAMBERT.

1) Désignation du secrétaire de séance

Sabine EMPTAZ se propose pour être secrétaire de séance.

2) Avenant N°1 du lot N° 1

Au marché de travaux de construction d'une chaufferie bois et réseau chaleur

Une consultation a été lancée pour l'attribution des marchés de travaux de construction de la chaufferie bois.

Lors de la réalisation des travaux, des aléas et différentes contraintes non prévues initialement ont eu pour conséquence la modification d'une ou plusieurs prestations destinées à améliorer la qualité finale du projet.

Devant être prise par voie d'avenant, ces modifications ont impacté le lot n° 1 « TERRASSEMENT VRD » de l'opération.

Lot 1 « TERRASSEMENT VRD » ce marché a été notifié à l'entreprise Teysseidou pour un montant de 12 882,51€ HT.

L'avenant n° 1 a pour objet de prendre en compte les travaux en plus-value de destruction et de construction de longrines. Ces travaux imprévisibles et indispensables s'inscrivent dans la continuité de l'opération d'aménagement de la chaufferie bois, d'un montant de 1 100€ HT. Ils porteraient le montant total du marché à 13 982,51€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** :

1° - d'approuver l'avenant tel que cité ci-dessous avec l'entreprise Teyssedou.
Cet avenant de 1 100€ porte le montant total du marché à 13 982,51€ HT.

2° - d'autoriser Monsieur le Président du SDE 82, mandataire de la commune, à signer ledit avenant.

3) Opération de construction d'une chaufferie bois - Modification de l'enveloppe financière

Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de mandat

Le maire rappelle que la commune a confié au SDE 82 une mission de mandat d'ouvrage pour la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur communal du groupe scolaire.

La part de l'enveloppe financière affectée à l'opération lors de l'attribution des marchés de travaux était de 103 747,15 € H.T.

La présente délibération a pour objet d'approuver un avenant actualisant le montant prévisionnel à hauteur de 104 847,15 € HT pour prendre en compte le surcoût engendré par des travaux en plus-value (destruction et construction de longrines) non compris dans les dossiers initiaux établis.

Les autres dispositions du mandat restent inchangées.

Le projet d'avenant est joint en annexe de la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE:

- de porter l'enveloppe financière du projet à 104 847,15 € H.T.,
- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de mandat ;
- d'autoriser Monsieur le Président du SDE 82 à signer l'avenant n° 3 à la convention de mandat

4) Questions diverses

Jérémie COSTES demande des informations sur l'évolution du mode d'approvisionnement de la cantine scolaire et des agents affectés à ce service.

Le maire indique que les repas sont toujours livrés par la cuisine centrale de Villebrumier et ceci, au moins, jusqu'à la fin de l'année.

Il précise, que la commune ne peut pas proposer un nombre d'heures suffisant à la candidate susceptible d'être recrutée pour la préparation des repas.

Ainsi donc, actuellement, les 2 agents contractuels sont en contrats aidés par l'Etat (CUI) pour une durée de 9 mois. Durant cette période, l'employeur, soit la commune, a obligation de leur

faire suivre une formation. Pour l'une d'elle, avec son accord, une formation est programmée en novembre sur l'hygiène alimentaire.

Avant de changer de mode d'approvisionnement, nous devons nous assurer que le personnel actuel, a les capacités pour confectionner des repas de qualité souhaités par les parents d'élèves.

Le Maire souhaite informer les membres de l'assemblée sur les imprévus rencontrés au hangar « Roumagnac » acheté par la commune.

Le désamiantage a débuté le 11 novembre et dès le lendemain l'équipe sur place a constaté la présence d'un puits dans le bâtiment. Evidemment cela n'était pas attendu surtout dans un ancien garage. Une entreprise spécialisée a été mandatée par le maire.

Les membres du conseil municipal demandent d'être informé sur le suivi technique et juridique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.
